

**Intégration, interculturalité, universalisme
Une problématique à revisiter**

Documents d'analyse et de réflexion

Août 2011

rue Maurice Liétart, 31/4 – B-1150 Bruxelles



Avec le soutien de la Communauté française 

Centre AVEC ASBL, rue Maurice Liétart, 31/4 – B-1150 Bruxelles
Tél. : +32/(0)2/738.08.28 – <http://www.centreavec.be>

Intégration, interculturalité, universalisme **Une problématique à revisiter**

Il y a quelques mois, une déclaration de la chancelière allemande, Madame Angela Merkel sur l'échec du « multi-kulti » a fait sensation et a été répercutée par les responsables de plusieurs autres pays, dont par ailleurs les politiques en la matière sont très différentes. Que signifie une pareille unanimité ? Le Centre AVEC a abordé à plusieurs reprises cette problématique, en dernier lieu lors d'une journée de réflexion en novembre 2010. Nous rappellerons brièvement ces analyses antérieures en les confrontant à la nouvelle interpellation. Il devrait apparaître que le caractère multiculturel de nos sociétés est un fait inéluctable et que les réactions susdites expriment à la fois un refus et une incapacité de le reconnaître positivement. À la lumière de lectures récentes (Amin Maalouf, Henri Goldman, Moira McDowall) nous essaierons de montrer la possibilité d'ouvrir la voie d'une politique qui conjugue l'intégration – au sens du « vivre ensemble » d'une société dont tous les membres sont « partie intégrante » –, l'interculturalité, respect effectif de la diversité culturelle et l'universalisme, ces composantes se fortifiant et s'enrichissant mutuellement.

Une troublante unanimité

Le 16 octobre 2010, lors d'une assemblée des jeunes de son parti (CDU) à Postdam, Angela Merkel déclarait : « Les essais de construire une société multiculturelle en Allemagne ont complètement échoué ». Quelques jours plus tard, à la veille d'une rencontre à Bruxelles avec la chancelière, le premier ministre belge (en affaires courantes) Yves Leterme confiait à la radio que ces remarques sur la société multiculturelle étaient fondées dans la mesure où « les politiques d'intégration n'ont pas toujours eu les effets bénéfiques qu'on en attendait ». Bien plus déterminée mais aussi plutôt compromettante pour la chancelière, l'approbation du leader d'extrême droite aux Pays-Bas, Geert Wilders qui triomphe : « La plus importante femme politique des chrétiens démocrates dans le pays le plus important d'Europe brise un tabou et dit ce qu'elle pense et que des millions de gens pensent ». Le 5 février 2011, c'est au tour du premier ministre britannique David Cameron de s'exprimer sur le sujet : il s'en prend au « multiculturalisme d'État », propre au Royaume-Uni, et le dénonce comme une « doctrine fautive qui a eu des résultats désastreux ». Moins d'une semaine après, le 10 février, le président français Nicolas Sarkozy apporte sa voix au concert : « Nous nous sommes trop préoccupés de l'identité de la personne qui arrivait, déclare-t-il dans une interview télévisée, et pas assez de l'identité du pays qui la recevait »¹.

Cette unanimité est étonnante : ces déclarations en effet paraissent bien viser les politiques menées par les États dans les dernières années et s'accordent pour constater ou décréter leur échec. Or ces politiques sont très différentes. Celle qui mérite le plus exactement l'appellation de « multiculturalisme » est la politique du Royaume-Uni et David Cameron a peut-être raison d'en dénoncer les excès ou les dangers. Mais la France a la politique exactement opposée avec son concept de citoyenneté républicaine. Le modèle allemand s'inscrirait à mi-chemin entre les deux : les plaidoyers pour une société « multi-kulti », accordant une large reconnaissance à la diversité culturelle, ne se sont jamais concrétisés dans une véritable politique ni dans des mesures législatives. Quant à la Belgique – nous y reviendrons plus loin – elle a depuis longtemps cherché une voie médiane entre l'assimilation

¹ Ces informations sont reprises de *Migration News Sheet*, novembre 2010 pour Merkel, Leterme (et Wilders), mars 2011 pour Cameron et Sarkozy.

et le développement séparé. Qu'est-ce qui est donc exactement visé dans ce concert de déclarations ? Pour quelle obscure raison, les plus hauts représentants de ces pays convergent-ils à ce moment dans ce diagnostic aussi péremptoire qu'approximatif ?

Cette unanimité est troublante mais significative parce qu'elle s'inscrit dans un contexte général de rejet des communautés « différentes » et de réaffirmation identitaire. La déclaration de la chancelière allemande s'inscrit dans le contexte de l'affaire Thilo Sarrazin. Ce haut fonctionnaire de la Bundesbank a publié en 2010 un livre à sensation « L'Allemagne court à sa perte » dans lequel il dénonce avec virulence les effets néfastes de la forte présence de personnes d'origine immigrée et de cultures différentes, surtout musulmane, sur l'évolution du pays. Le livre a été critiqué dans les milieux politiques – y compris par la chancelière – et son auteur a été amené à démissionner de ses fonctions. Mais, outre son grand succès éditorial, différents sondages ont montré qu'une majorité de la population était d'accord avec son jugement négatif sur l'immigration musulmane². En France, les propos du président peuvent être mis en relation avec d'autres indices de rejet de la diversité, depuis les expulsions brutales de Roms jusqu'à la tenue controversée, en avril, d'un débat sur « la laïcité et l'islam en France ». Tout cela sur le fond de la menace que représente la montée en popularité de Marine Le Pen. Nous avons rapporté plus haut l'éloge appuyé que le leader populiste néerlandais Wilders fait des propos de Madame Merkel. On pourrait le considérer comme le porte-parole d'une opinion hostile aux immigrés quels qu'ils soient et qui est aujourd'hui commune aux partis populistes et xénophobes qui font un retour en force dans pas mal de pays européens³. Quant à la Belgique, si l'approbation qu'apporte Monsieur Leterme à la chancelière s'exprime en termes prudents, elle est un bon écho des remises en question et des replis du monde politique. Les « Assises de l'Interculturalité » sont loin d'avoir apaisé les esprits, comme en témoignent le vote surréaliste de la Chambre sur le port du voile intégral en juin 2010⁴ et surtout, moins spectaculaires mais plus dangereux, d'autres votes récents, soutenus par des majorités « alternatives » sur le regroupement familial et sur l'accès à la nationalité⁵.

Troublante unanimité donc mais surtout unanimité qui porte à faux. Car les déclarations de Madame Merkel et de ses émules entendent viser des politiques mais s'en prennent en réalité à un fait : celui du caractère multiculturel de nos sociétés occidentales. Or ce fait est inéluctable. Il est le résultat d'une histoire qui a commencé il y a plus de soixante ans, celle des migrations de travailleurs du Sud (Italiens, Espagnols, Portugais, Grecs, Turcs, Maghrébins...) vers le Nord et l'Ouest de l'Europe, surtout après la seconde guerre mondiale, et de leur installation progressive et permanente avec les familles qu'ils ont fondées et qui vont aujourd'hui jusqu'à la troisième et la quatrième génération. L'arrêt assez

² Sur l'affaire Sarrazin et ses suites, voir *Migration News Sheet*, octobre 2010, janvier et février 2011.

³ Au moment où nous achevons cette analyse, éclate la nouvelle du double attentat monstrueux d'Anders Behring Breivik (le 22/07/11). Tout ce qu'on commence à apprendre sur le contexte dans lequel ce détraqué a développé son projet donne à nos propos une actualité tragique.

⁴ Cette loi fut votée le 29 avril 2010, après la démission du gouvernement Leterme ; elle est entrée en vigueur le 23 juillet 2011. Au moment du vote de la loi, nous avons écrit une note critique : « La Chambre des députés de Belgique vote une loi qui interdit le port du voile intégral ». On peut la trouver sur le site www.centreavec.be

⁵ Le 26 mai 2011, la Chambre a voté une loi renforçant les conditions d'accès au regroupement familial. En ce qui concerne les ascendants, cette loi discrimine les Belges par rapport aux ressortissants de la Communauté européenne : ceux qui sont ainsi visés sont évidemment les Belges d'origine non-européenne, principalement turque ou marocaine. Le 22 juin, la Commission « Justice » de la Chambre a soumis à l'avis du Conseil d'État une proposition de modification du Code de nationalité. En insistant sur les « signes d'intégration », ce nouveau texte risque de rendre cet accès impossible aux plus socialement faibles.

généralisé de la demande au milieu des années septante a eu un effet stabilisateur : ils sont restés où ils étaient, tant bien que mal, et ont fait souche⁶. La reprise progressive des migrations, quelque dix ans plus tard, d'abord sous le biais de la demande d'asile, en diversifiant les flux, n'a fait que rendre la société encore plus multiculturelle. L'Europe est devenue cosmopolite : tous les pays d'Europe Occidentale comprennent des minorités d'origine et de culture non européennes. Rien ne permet de penser que cette situation changera. C'est pourquoi le concert de regrets déclenché par Madame Merkel, émanant de pays qui ont eu des politiques si diverses, est pour le moins ambigu : ils constatent l'échec de ces politiques – et le constat est sans doute pour une part fondé – mais ils mesurent cet échec par rapport à une vision de la société comme société mono-culturelle, vision qui en fait est irrémédiablement révolue. Car nos sociétés sont définitivement des « sociétés ethniques », c'est-à-dire des sociétés dont les membres ont des références culturelles différentes et sont mis au défi d'inventer un vivre ensemble inédit⁷. À l'évidence les auteurs des déclarations qui ont été le point de départ de notre réflexion ne prennent pas ou ne veulent pas prendre toute la mesure du changement et ce n'est pas à ce défi-là qu'ils entendent répondre.

Il paraît donc urgent de reprendre cette problématique pour la réajuster, éclairer les concepts et mettre des balises pour des orientations éthiques, sociales et politiques raisonnables. Nous le ferons en deux étapes : en revenant d'abord sur nos analyses antérieures qui ont mis en relief l'évolution du discours politique en la matière, dans notre pays (c'est pourquoi nous parlons de « revisiter »), en apportant ensuite, à partir de lectures récentes, quelques éclairages qui pourraient renouveler le regard et soutenir l'engagement.

Revisiter la problématique

En mars 2008, nous avons consacré une analyse au premier Rapport du Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, « *L'Intégration, une politique de longue haleine* » publié en 1989, et en particulier à la définition que ce Rapport donnait de l'intégration⁸. Et nous posons la question : cette définition n'est-elle pas devenue obsolète ? Notre réponse était « résolument négative » : non, cette définition n'est pas dépassée. Mais c'était tout de même moyennant quelques précisions.

Le grand mérite de la prise de position des Commissaires Royaux était la reconnaissance de la présence d'une population d'origine immigrée comme un fait permanent, irréversible : « ils resteront ». Ils sont désormais une composante de notre société. La politique préconisée (dont on précisait bien qu'elle serait « de longue haleine ») entendait tracer une voie moyenne entre l'assimilation et le développement séparé. La définition proposée – complexe et même un peu sophistiquée – comportait quatre éléments que nous pouvons brièvement rappeler :

⁶ Voir notre analyse « Belges issus de l'immigration. Les défis de la société ethnique », avril 2010. www.centreavec.be

⁷ L'ouvrage de référence en la matière est celui d'Albert BASTENIER, *Qu'est-ce qu'une société ethnique ?* Ethnicité et racisme dans les sociétés européennes d'immigration. Paris, Presses Universitaires de France, 2004 (Sociologie d'aujourd'hui).

⁸ « L'intégration, une définition obsolète ? », mars 2008. www.centreavec.be

Assimilation là où l'ordre public l'impose ;
« Insertion la plus poussée » par rapport aux principes fondamentaux de la société d'accueil (modernité, émancipation, pluralisme confirmé) ;
Respect sans équivoque de la diversité culturelle en tant qu'enrichissement réciproque ;
Implication structurelle des minorités aux activités des Pouvoirs Publics⁹.

Revenant sur cette définition près de vingt ans plus tard et à la lumière de l'évolution des situations, nous pouvons faire les remarques suivantes.

Pour le premier point, entendant « l'ordre public » comme le respect de la loi, nous soulignons que celle-ci n'impose pas seulement des devoirs aux citoyens mais leur reconnaît des droits. Et que donc l'assimilation recommandée exclut toute discrimination en raison de l'appartenance ethnique. Les modifications apportées à la législation en la matière veulent rendre la lutte contre les discriminations plus efficace et c'est une part majeure de la tâche du « Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le racisme », créé dans le sillage du Commissariat Royal. Mais on est loin du compte dans la réalité de tous les jours.

Concernant les deux points suivants, leurs rapports mutuels sont évidemment au cœur de beaucoup de controverses et de tensions. Nous soulignons surtout la faiblesse de ce qui était proposé en matière de respect de la diversité culturelle. Le « respect sans équivoque de la diversité culturelle » apparaissait dans le Rapport comme la simple reconnaissance de l'existence de cultures différentes et l'affirmation de leur droit à exister (pourvu qu'elles ne mettent en danger ni l'ordre public ni les principes fondamentaux) et à user librement des moyens d'action et des structures institutionnelles disponibles à tous dans la société (par exemple, la possibilité de créer des associations). Nous notons que cette conception passive du respect de la diversité était légitimement remise en question. « Reconnaître les minorités culturelles, c'est aller plus loin que simplement admettre passivement leur présence..., c'est les considérer, les valoriser... et entrer en dialogue avec elles pour la construction de notre société commune »¹⁰. Il y a là une inflexion majeure qui explique la méfiance que les membres de communautés issues de l'immigration manifestent à l'égard de la notion d'intégration.

Cette revendication d'une politique positive de promotion de la diversité culturelle est portée aujourd'hui par les Belges issus de l'immigration. Quand les auteurs du Rapport de 1989 parlaient d'« implication structurelle des minorités aux activités des pouvoirs publics », ils pensaient probablement à la très ancienne revendication des droits de vote et d'éligibilité pour les étrangers au niveau local. La stabilisation de l'immigration et les modifications successives de la législation sur l'accès à la nationalité ont eu pour effet commun, sans doute au-delà des attentes, de créer un nouveau corps de citoyens et d'électeurs, ce qui se traduit notamment par un nombre significatif d'élus d'origine immigrée à tous les degrés du pouvoir, en particulier à Bruxelles. C'est au sein de cette population qu'à côté d'un combat contre

⁹ Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, *L'Intégration, une politique de longue haleine*. Volume I : Repères et premières propositions, Bruxelles, novembre 1989, pp. 38-39.

¹⁰ Nous citons Radouane BOUHLAL, alors président du MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie) dans un débat publié conjointement sous le titre « De quelle reconnaissance parlons-nous ? » dans *Agenda interculturel*, n° 260, février 2008, p. 4 et dans *MRAX-Info*, n° 182, mars-avril 2008, pp. 1-4.

des discriminations qui subsistent en bien des domaines, se développe la revendication d'une reconnaissance de la diversité¹¹.

La « Commission du Dialogue Interculturel », créée en février 2004 aborde de front cette problématique. Son rapport final, remis en mai 2005, ne parle plus d'immigrés mais introduit la notion de « minorités culturelles ». Il reconnaît la présence de celles-ci comme un fait constitutif de notre société. « Notre histoire... a assuré, au terme de crises et de tensions, la promotion d'un triple pluralisme : le pluralisme politique et syndical, le pluralisme philosophique et le pluralisme communautaire... Aujourd'hui, la Belgique doit relever un nouveau défi : réaliser une quatrième forme de pluralisme : le pluralisme culturel »¹². Cet « alignement » du « quatrième pluralisme » sur trois réalités effectivement constitutives de notre histoire mais dont nous percevons, particulièrement aujourd'hui, qu'elles sont toujours à ajuster et réinventer, montre que les membres de cette Commission avaient bien pris toute la mesure du défi que représente la société ethnique. Ils en définissaient par ailleurs très correctement les termes : « Il s'agit de transformer en pluralité active la diversité culturelle issue des courants d'immigration, d'inventer un cadre constitutionnel, politique mais aussi d'instaurer tout un climat social, pour permettre à ceux dont la culture d'origine est souvent non européenne, de vivre leur citoyenneté à part entière mais aussi pour permettre aux Belges d'origine européenne de les comprendre et de les accepter comme tels ».

Malheureusement la Commission s'en est tenue à la définition de l'objectif et à un relevé assez complet des problèmes. Surtout, malgré sa qualité, elle n'a pas eu d'impact politique. C'est pour remédier à cet état de choses, on le sait, qu'ont été organisées, en 2009, les « Assises de l'Interculturalité ». Dans le Rapport élaboré au terme de celles-ci par son comité de pilotage, on peut noter un nouvel infléchissement significatif de la terminologie : estimant que l'adjectif « culturel » ne couvre pas toutes les situations, les auteurs ont préféré l'élargir et parlent de « minorités ethniques, culturelles et/ou religieuses ». Ce Rapport a le mérite de proposer, sur un certain nombre de points litigieux, des arbitrages concrets. Mais sera-t-il entendu et suivi ? Le contexte politique général – avec l'interminable crise gouvernementale – ne lui laisse pas beaucoup de place, et, dans les cercles plus directement intéressés, il n'a pas apaisé les controverses, par exemple autour du « port des signes convictionnels ». Concluant notre analyse « De la société multiculturelle au dialogue interculturel », nous interrogeons : « Faudra-t-il, pour ce quatrième pluralisme comme pour les trois premiers, de longs conflits et des moments de violence pour que le sens du compromis sur lequel notre pays est fondé aboutisse à un *modus vivendi* raisonnable ? »¹³

Ce qui ressort en tout cas de cette relecture des « étapes de la réflexion politique en Belgique », c'est la reconnaissance du fait inéluctable de la société multiculturelle et la volonté d'en tenir compte. Le concept de « pluralisme culturel » va évidemment plus loin que celui d'intégration ; il inclut toujours l'idée d'un vivre ensemble en harmonie mais dans une prise en compte et un respect des différences qui vont aussi loin que possible. C'est une vision réaliste, même si du temps et beaucoup de courage politique seront nécessaires pour la mettre en œuvre. Elle est l'inverse de la vision nostalgique, idéologique et démagogique

¹¹ Voir « Belges issus de l'immigration », op.cit., note 6.

¹² Commission du Dialogue Interculturel, *Rapport final et livre des auditions*, mai 2005, p. 27. Nous avons commenté ce texte dans l'analyse « L'intégration. Une définition obsolète », note 8 et dans « De la société multiculturelle au dialogue interculturel. Étapes de la réflexion politique en Belgique », décembre 2010. www.centraavec.be

¹³ *Ib.*, p. 12.

qui sous-tend la déclaration de Madame Merkel et les réactions qu'elle a provoquées. Nous pouvons nous féliciter que, dans notre pays, un courant de réflexion politique, tout de même autorisé, ouvre ce chemin de confiance. C'est une interpellation, non seulement pour le monde politique mais pour la société civile dans ses diverses composantes. C'est en réponse à cette interpellation que nous voudrions à présent proposer quelques éclairages, peut-être nouveaux, que de récentes lectures nous ont suggérés.

Les cultures et la culture

Le premier éclairage nous est apporté par le livre grave et stimulant d'Amin Maalouf, « Le dérèglement du monde », publié en 2009¹⁴. L'écrivain libanais porte un regard sans indulgence sur l'état du monde, en particulier des deux ensembles culturels dont il se réclame, l'Occident trop peu fidèle à ses propres valeurs et le monde arabe, enfermé dans une impasse historique. Plus généralement, il dénonce la menace d'une dérive vers « une humanité partagée en tribus planétaires, qui se combattent, qui se haïssent, mais qui, sous l'effet de la globalisation, se nourrissent, chaque jour davantage, de la même bouillie culturelle indifférenciée ». Il lui oppose l'espérance d'une humanité « consciente de son destin commun et réunie ... autour des mêmes valeurs essentielles mais continuant à développer, plus que jamais, les expressions culturelles les plus diverses » (p. 276). Les cultures et la culture.

Or, dans cette ouverture vers un avenir possible, Maalouf pense que les migrants pourraient être des acteurs décisifs en tant que passeurs de cultures. Il faut évidemment pour cela qu'ils ne restent pas enfermés dans leur culture originelle. Mais aussi qu'ils soient pleinement reçus et reconnus par les sociétés dites d'accueil. À ce propos, Maalouf renvoie dos à dos les deux « modèles », le français et le britannique, celui de l'intégration républicaine et celui de la multi-culturalité. Ils ont, à son sens, le même présupposé erroné, « à savoir qu'une personne ne peut appartenir pleinement à deux cultures à la fois » (p. 263). Et il continue : « C'est un tout autre discours que l'immigré a besoin d'entendre en ce nouveau siècle. Il a besoin qu'on lui dise, par les mots, par les attitudes, par les décisions politiques : 'Vous pourrez devenir l'un des nôtres, pleinement, sans cesser d'être vous-même' ». Un tout autre discours effectivement que les piteux atermoiements que nous avons évoqués au début de cette analyse.

Il ne sous-estime pas pour autant le danger d'un repli identitaire, en particulier lorsque l'élément religieux devient prépondérant. Il confesse un « apriori de méfiance à l'endroit du communautarisme religieux », fondé sur l'expérience de son Liban natal, « exemple emblématique d'un pays disloqué par le « confessionnalisme » (p. 264). Mais il note que ce repli est le plus souvent un refuge pour une dignité humaine fondamentale partout ailleurs bafouée. Pour sortir du rejet et de l'opposition, pour aller même plus loin qu'une négociation dans le respect mutuel entre la société d'accueil et les minorités importées, il suggère l'entrée commune dans une culture nouvelle – et où les « nouveaux », par leur multiculturalisme même, sont appelés à jouer un rôle privilégié. Dans une autre analyse, à la lumière d'un rapport du PNUD, nous avons déjà utilisé l'apport de Maalouf pour appuyer une vision positive des migrations dans le monde et appeler à une politique mondiale en la matière¹⁵. Dans le contexte plus limité qui nous occupe ici – celui du vivre ensemble dans

¹⁴ Amin MAALOUF, *Le dérèglement du monde*. Essai. Paris, Grasset, 2009.

¹⁵ « Lever les barrières. Mobilité et développement humain », septembre 2010, pp. 13-16. www.centreavec.be

notre pays et, plus spécifiquement, du « pluralisme culturel » – la réflexion de Maalouf ouvre une issue « par le haut », pourrait-on dire, ou encore vers l’avenir. Il invite à faire converger les cultures vers une culture où tous les apports se conjuguent pour construire un avenir commun. Il opère ainsi un glissement du concept anthropologique des cultures comme ensemble des caractéristiques d’un groupe humain donné au concept classique que le Petit Robert définit comme « ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût, le jugement ». C’est un acte de foi dans l’intelligence, le partage des savoirs, les vertus du dialogue, la possibilité d’une société où les communautés différentes non seulement coexistent pacifiquement mais se rencontrent en profondeur et s’enrichissent mutuellement pour mieux faire face à l’avenir.

Enracinement et universalisme

Nous avons trouvé un second éclairage dans le beau livre que le politologue Henri Golman a consacré au souvenir de sa mère, sous le titre « Deux ou trois choses de Sonia et du monde »¹⁶. Juive polonaise, Sonia avait émigré en Belgique en 1938 ; elle fut arrêtée en mars 1944, envoyée à Auschwitz. Toute sa famille fut emportée par le génocide. En 1992, elle confia ses souvenirs au directeur de la Fondation Auschwitz, dans le cadre d’une démarche de ladite Fondation visant à recueillir les témoignages de rescapés des camps. Son récit est le matériau de base de ce livre. Henri l’accompagne d’un commentaire suivi qui, à la fois, situe le témoignage dans le contexte historique et, dans un va-et-vient permanent, en tire des enseignements pour notre présent le plus actuel. En résulte un ensemble de réflexions toujours stimulantes sur de nombreux sujets comme la mémoire et l’histoire, les migrations ou la conscience juive et l’État d’Israël. Ce que nous voudrions retenir – et qui est sans doute le message central de ce livre – c’est la manière dont cette femme faisait tout naturellement l’unité entre son enracinement dans le terreau yiddish le plus traditionnel et une ouverture jamais démentie à l’idéal d’une humanité fraternelle.

Troisième d’une famille « très pratiquante » de dix enfants (dont elle seule a survécu à la Shoah), dès son adolescence, elle part à Varsovie et travaille, elle fait partie quelque temps d’un mouvement de jeunesse sioniste où elle apprend, dit-elle, la solidarité. Mais c’est en Belgique qu’elle émigre en 1938, elle s’y engagera, dès le début de la guerre, dans la résistance d’inspiration communiste. Après son retour de déportation, elle milite au sein de « Solidarité juive », puis de l’U.P.J.B.¹⁷ dont elle sera dans son grand âge la présidente d’honneur. Dans la postface qu’il a écrite pour le livre, Édouard Delruelle¹⁸ souligne une « dimension qui traverse de part en part ce parcours de vie : l’engagement politique ». « Du communisme à l’antiracisme, en passant par le sionisme, le syndicalisme, le socialisme, Sonia est guidée par l’évidence de l’idéal universaliste » (p. 123). « Ce qui est pour nous une intenable tension, mais semble aller de soi pour elle, c’est de vivre fidèlement comme juive et ashkénase, tout en récusant toute assignation identitaire ; c’est de penser spontanément à hauteur de l’universel, tout en restant profondément attachée à ses racines ». « Tout au long de l’entretien, on sent cette tranquille assurance... : un jour tous les particularismes seront à

¹⁶ Henri GOLDMAN, *Deux ou trois choses de Sonia et du monde*. Récit. Liège, Territoires de la Mémoire, 2010. Henri Goldman est rédacteur en chef de la revue « Politique », écrivain engagé, commentateur apprécié de la vie publique belge et des problèmes internationaux.

¹⁷ Union des Progressistes Juifs de Belgique.

¹⁸ Professeur à l’Université de Liège, Edouard Delruelle est aussi directeur adjoint du Centre pour l’Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.

la fois respectés et dépassés dans une commune humanité réconciliée avec elle-même » (p. 124).

Cette forme de l'universalisme est aujourd'hui largement battue en brèche. Delruelle tranche même qu'elle est « historiquement révolue » (p. 125). Goldman et lui expliquent cette mise en question par un double phénomène : d'une part, l'évolution de la mémoire de la Shoa pour en faire le fondement de la légitimité de l'Etat d'Israël, d'autre part, l'évolution du mouvement antiraciste vers la revendication du droit à la différence. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de ces argumentations. Mais nous retenons l'interpellation de ce témoignage. En dernière de couverture, nous lisons ceci : « En racontant sa mère, Henri Goldman a traduit sa conviction que cette trajectoire peut encore avoir du sens pour les femmes et les hommes d'aujourd'hui ». Cette conviction, nous la partageons entièrement. Nous croyons qu'en deçà de toutes différences culturelles légitimement revendiquées, il y a une humanité commune, une aspiration communément partagée à la dignité et au bonheur, une solidarité foncière dans la volonté de vivre. Et qu'au-delà, non seulement des affrontements entre populations et cultures, mais aussi de la négociation qui permet d'élaborer un vivre ensemble pluriculturel, il peut y avoir aussi, il y a, foncièrement, une alliance de femmes et d'hommes de toutes cultures et de toutes origines « dans l'utopie d'une commune humanité ». Poser une telle affirmation – un tel acte de foi – peut paraître du délire dans notre société si divisée. En particulier au moment où nous écrivons ces lignes, au lendemain de l'effroyable « exploit » de Breivik en Norvège. Mais la réaction profondément émouvante et parfaitement digne de la nation norvégienne à cette heure dramatique témoigne de ce qu'il y a de meilleur dans l'être humain. Nous avons connu des moments semblables avec la marche blanche en 1996 et les adieux à Loubna Benaïssa près de la mosquée du Cinquantième en 1997. Ce qui émerge au niveau des foules à de tels moments est à l'œuvre obscurément dans la vie de tous les jours par l'engagement, le travail, la créativité de tant de femmes et d'hommes qui s'aident les uns les autres, transcendent les barrières, construisent un avenir pour tous

Hospitalité et « belonging »

Nous recevons le troisième éclairage de Moira McDowall. Anglaise, religieuse catholique, elle a été pendant dix ans la cheville ouvrière du Centre AVEC dont elle est encore membre adhérent. Rentrée en Angleterre après des années passées aux Pays-Bas et en Belgique, elle a entrepris une thèse sur les attitudes et les réactions de la Communauté chrétienne à l'égard des migrants, en Belgique et au Royaume Uni. Cette thèse a été présentée à l'Université de Lampeter au Pays de Galles sous le titre « A Sense of Belonging ? » en 2010¹⁹. Nous en avons traduit et publié deux chapitres en complément aux actes de notre colloque du 25 novembre 2010²⁰.

Le terme anglais « Belonging » n'est pas facile à traduire. *To belong*, c'est appartenir. Le dictionnaire retient l'expression « *to feel a sense of belonging* » et traduit : « se sentir tout de suite bien », on pourrait dire aussi : « se sentir chez soi ». On rejoint ici en somme ce que visent, et l'intégration dans son meilleur sens (« faire partie intégrante »), et le pluralisme culturel comme composante de la société. Dans son 4^e chapitre, sous le titre « Hospitality

¹⁹ Moira McDOWALL, *A Sense of Belonging ? An Exploration of the Attitudes and Responses of the Christian Community towards Migration in Belgium and the United Kingdom*. Lampeter, University of Wales, 2010.

²⁰ « Hospitalité et 'appartenance', une affaire de foi », dans *De la société multiculturelle au dialogue interculturel. Perspectives* (Publication du Centre AVEC), 2011, pp. 58-71.

and Belonging » (que nous avons traduit : Hospitalité et « appartenance »), après avoir rappelé la place de l'étranger dans la Bible hébraïque, puis dans la vie et l'enseignement de Jésus, l'auteure analyse de près la vision que Saint Paul a de la communauté, telle qu'elle se dégage des chapitres 14 et 15 de l'Épître aux Romains. Les chrétiens de Rome étaient partagés entre plusieurs communautés ou « maisons-églises » ; certaines provenaient de la diaspora juive et restaient attachées à des usages ancestraux, notamment en matière alimentaire ; d'autres étaient composées principalement ou uniquement de Gentils. « Tout un spectre de gens sont identifiés dans cette communauté, depuis les 'faibles dans la foi' qui mangent seulement des végétaux jusqu'aux 'mangeurs de viande' qui pensent qu'ils peuvent manger toutes sortes de viandes et méprisent les autres » (p. 64). Les « forts » méprisent les « faibles », les « faibles » condamnent les « forts ». Mais Paul invite les uns et les autres à dépasser leur antagonisme et à s'accueillir mutuellement. « Finissons-en donc avec ces jugements les uns sur les autres : jugez plutôt qu'il ne faut rien mettre devant votre frère qui le fasse buter ou tomber... Ne va pas avec ton aliment faire périr celui-là pour qui le Christ est mort » (Rm 14, 13.15).

Les différences le cèdent devant l'appel à la fraternité. L'auteure cite un exégète anglais : « Être dans le Christ est garder sa particularité, comme Juif ou comme Gentil, et la diversité apparaît dès lors comme normative pour le corps du Christ »²¹. Et encore : « L'obligation de reconnaître et d'accepter l'autre qui est et demeure différent est... déterminée par... la vie dans le Christ. Elle ne dépend pas de l'identité de l'autre, puisque c'est une attitude qui trouve son origine dans la diversité inhérente à la création de Dieu. Il n'y a dès lors aucune limite à son extension »²². À partir de là, dans un dernier chapitre de conclusion, Moira McDowall revient sur la pratique des communautés chrétiennes étudiée dans les chapitres précédents. Elle montre bien comment l'hospitalité de la communauté d'accueil peut, dans les meilleurs des cas, permettre aux accueillis comme aux accueillants de « se sentir bien » ensemble. Étant donné l'objet précis de sa thèse, il est naturel que les meilleurs exemples concernent des chrétiens d'origine différente se retrouvant dans des célébrations liturgiques ou dans l'échange de services, Polonais à Bristol ou Latinos à Bruxelles... Mais la portée de l'enseignement de Paul est plus universelle, elle dépasse le cadre des communautés chrétiennes et ouvre celles-ci vers la société globale et toutes ses composantes.

Intégration, interculturalité, universalisme

Les trois éclairages que nous venons de rapporter convergent pour nous livrer un message qui est à l'exact opposé du refus de voir la réalité en face et du repli identitaire dont nous avons dénoncé la troublante unanimité en commençant cette analyse. Les trois auteurs – l'écrivain et philosophe libanais enraciné dans deux cultures, l'analyste politique que ses racines juives ouvrent à l'universel, la chrétienne engagée dans l'accueil des autres – non seulement acceptent la réalité multiculturelle mais la reçoivent comme une réalité positive.

Les deux premiers termes de notre titre que nous reprenons ici n'apparaissent plus comme deux valeurs antagonistes entre lesquelles on pourrait tout au plus négocier des compromis – même si ces compromis seront toujours nécessaires dans le détail de la vie. Peut-être vaudrait-il mieux abandonner le terme « intégration » qui prête à confusion. Mais la réalité

²¹ W.S. CAMPBELL, *Paul and the Creation of Christian Identity*, London, T&T Clark, 2006, (Paperback edition, 2008), p. 156.

²² *Ib.*, p. 174.

d'un vivre ensemble très réel et solidaire, de « se sentir chez soi » peut aller très bien de pair avec l'acceptation amicale et respectueuse des héritages culturels différents. Il n'est pas besoin de raboter l'une ou l'autre. Mais c'est parce qu'il y a, à la fois en deçà et au-delà de ces deux réalités, quelque chose de plus enraciné, de plus fondamental : il y a l'être humain. Amin Maalouf nous le dit en termes de culture : la Culture dans laquelle peuvent converger fraternellement les cultures ; Henri Goldman en termes d'universalisme à travers l'exemple « chimiquement pur » de sa mère ; Moira McDowall en termes d'hospitalité et de fraternité, en référence à l'Évangile.

Nous sommes tous des humains et de cette réalité-là nul ne peut être exclu. Avant d'être une responsabilité, un devoir, c'est une bienheureuse réalité. Nous avons aussi ensemble la responsabilité de traduire dans les faits – dans l'organisation de la société, dans la gestion d'une terre-patrie qui nous est confiée et dont nous prenons conscience aujourd'hui que nous pouvons la détruire, dans la vie de tous les jours – cette réalité donnée de notre fraternité humaine. À l'échelle d'une société particulière – de notre pays – c'est dans la recherche d'un vivre ensemble (ou « belonging ») parfaitement respectueux du pluralisme culturel que cette réalité humaine, à la fois donnée et toujours à créer, se concrétise.

Jean Marie Faux
Centre AVEC